

Prise de position

08.3701 Mo. Groupe S (Conseiller national Sommaruga Carlo)

Crise financière. Protéger les locataires et les petits propriétaires de leur logement

(déposée au Conseil national le 3.10.2008)

1. Enjeux

La motion demande au Conseil fédéral de mettre en place une stratégie, des fonds et des mesures légales afin de soutenir la construction de logements et de sauver les opérations immobilières en cours menacées par la crise financière. Elle demande aussi d'appuyer les locataires et les petits propriétaires de leur logement en cas d'éventuelles difficultés financières.

2. Position de la FRI et de l'USPI

La FRI et l'USPI s'opposent à la motion.

3. Motifs

Sur un plan général, il n'est pas pertinent de créer un lien entre la crise financière et le ralentissement économique susceptible d'en résulter et la nécessité d'un encouragement étatique à la construction de logements. Dans les faits, l'expérience montre qu'un léger tassement économique est de nature à faire augmenter le taux de logements vacants et, par conséquent, à détendre le marché. Ce n'est assurément pas au travers d'une intervention accrue des pouvoirs publics dans le secteur immobilier que l'on renforcera l'intérêt des investisseurs pour les projets de construction de logements.

Sur le plan économique, le Conseil fédéral a annoncé, le 12 novembre 2008, sa volonté d'augmenter les investissements de la Confédération dans l'aide au logement de 45 millions. L'aide directe de la Confédération à la construction de logements a été suspendue par le programme d'allègement budgétaire 2003. A partir de 2009, la Confédération accordera à nouveau des prêts à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, sur la base du crédit-cadre en cours, qui n'est pas épuisé. Cette mesure est de nature à générer des investissements jusqu'à 400 millions, selon les prévisions de l'Office fédéral du logement.

Enfin, les difficultés financières qu'un certain nombre d'habitants de notre pays sont susceptibles de rencontrer dans le contexte économique actuel doivent être traitées au moyen des outils institutionnels existants, comme l'assurance-chômage et l'aide sociale.

Lausanne, le 25 novembre 2008-OF

Renseignements complémentaires :

Olivier Feller, secrétaire général de la FRI, 021 341 41 42

Olivier Rau, secrétaire général de l'USPI, 021 796 33 00

Kurt Howald, responsable de l'antenne fédérale FRI et USPI, 031 390 98 90 (Antenne fédérale FRI/USPI, Monbijoustrasse 14, CP 5236, 3001 Berne)